Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260209-2026_016-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE de PLOUDALMEZEAU (FINISTERE) 29830

OBJET :

N° 2026-016

PRIX DE VENTE DES PARCOURS ENFANTS

L'an deux mille vingt-six, le 9 février, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David CARREGA, Maire.

Étaient présents : ARZEL Solange, BESCOND Patrice, BIVILLE Sébastien, BOSCHET Dominique, CARREGA David, CORBEAU Pierre, DAMOY Valérie, DENIEL Romain, GOURLAY Célia, GOURVENEC Georges, KERJEAN Maryse, LAOT Anne, LE CALVEZ Jean-Paul, LETARD Murielle, MASSON Catherine, OLLIVIER Sylvie, QUENTEL Annie, QUIVORON Chantal, TANGUY Jean-Philippe, VINCE Logann

Etaient représentés :

- Madame Marguerite LAMOUR a donné pouvoir à Monsieur David CARREGA
- Monsieur Gérard GOUZIEN à Monsieur Jean-Paul LE CALVEZ
- Monsieur Paul WALLNER à Madame Célia GOURLAY
- Madame Marie-Dominique GUENNEUGUES à Madame Solange ARZEL
- Monsieur Mickaël RAGUENES à Monsieur Jean-Philippe TANGUY
- Madame Christiane LE HIR à Madame Anne LAOT
- Madame Sandrine BEGOC à Monsieur Sébastien BIVILLE
- Monsieur René PELLEAU à Madame Chantal QUIVORON
- Monsieur Jean-Marc KEREBEL à Madame Annie QUENTEL

Arrivée de

- Monsieur Mickaël RAGUENES à 18h05
- Monsieur Jean-Marc KEREBEL à 18h28
- Madame Sandrine BEGOC à 18h40

Madame Sylvie OLLIVIER a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Date de convocation : 03/02/2026
Date d'affichage : 03/02/2026
Nbre de conseillers en exercice : 29
Nbre de présents : 23
Nbre de votants : 29

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture, le :

Publiée ou notifiée le :

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

Monsieur le Maire expose que le parcours ludique réalisé par le Conseil Municipal Enfants remporte un grand succès.

Ce parcours conçu pour promouvoir le bourg et le littoral de Ploudalmézeau, consiste en une série de questions posées par Gwen la mouette, sur le patrimoine, l'histoire et l'environnement de la commune, sur des circuits découverte pensés par et pour les enfants.

Il est proposé qu'il soit vendu à l'Office de tourisme afin de permettre également aux jeunes vacanciers, de découvrir ou mieux connaitre la commune.

Le tarif de vente est fixé à 2€. L'Office de tourisme établira une fois par semestre un état des ventes et reversera la somme collectée à la commune, de laquelle seront déduits les frais de gestion, soit 0,10€ par parcours vendu.

Il est précisé que les recettes réalisées serviront à financer les actions menées pour les jeunes.

Considérant l'avis favorable de la commission Finances en date du 30 janvier 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré
APPROUVE prouver le tarif de vente du « Parcours de Gwen la mouette », fixé à 2€

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260209-2026_016-DE

CONFIE la vente du Parcours à l'Office de Tourisme Iroise Bretagne
APPROUVE la périodicité de reversement semestrielle et le montant unitaire lié aux frais de gestion
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 29 - POUR : 29

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an que devant.

LA SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

Sylvie OLLIVIER **David CARREGA**